



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Vaccination prioritaire des professionnels de la protection de l'enfance

Question écrite n° 38077

Texte de la question

Mme Isabelle Santiago appelle l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargé de l'enfance et des familles sur l'urgence d'inscrire les professionnels du secteur de la protection de l'enfance parmi les publics prioritaires pour la campagne de vaccination contre la pandémie de coronavirus SARS-CoV-2. Avec le renforcement des mesures sanitaires annoncé le 31 mars 2021 par le Président de la République, les professionnels de la protection de l'enfance et du secteur associatif habilité de la protection judiciaire de la jeunesse (associations, fondations, fédérations et collectifs) demandent au Gouvernement de pouvoir figurer immédiatement sur la liste de ceux qui ont besoin d'être vaccinés. En effet, avec la fermeture des établissements scolaires, les professionnels de la protection de l'enfance vont devoir accueillir et accompagner quotidiennement les enfants et leurs familles. L'expérience a montré qu'il ne fallait surtout pas ralentir l'accompagnement des plus fragiles, au risque de voir les situations s'aggraver. Aussi, le rôle de ces professionnels qui, comme les soignants ne peuvent ni ne veulent exercer un quelconque droit de retrait malgré les risques encourus, est d'assurer une mission de grande proximité avec un public fragile. Les établissements de protection de l'enfance, comme les hôpitaux ou les Ehpad, ne peuvent pas se permettre d'interrompre l'accompagnement de ceux qui leurs sont confiés. Dans l'intérêt des enfants et des familles accompagnées par la protection de l'enfance, la vaccination du personnel est une mesure de préservation de la qualité autant que de la sécurité des prises en charge. Les risques d'absentéisme sont à nouveau accrus alors que tout le pays est désormais sous le coup de nouvelles mesures sanitaires renforcées et que les écoles sont fermées. Les enfants qui ont besoin de protection doivent pouvoir compter sur un personnel bienveillant et disponible en permanence. Elle lui demande donc si le Gouvernement va accorder d'urgence aux professionnels de la protection de l'enfance la priorité d'accès aux vaccins ; il s'agit d'une question de cohérence et de sécurité, au nom de l'intérêt supérieur des enfants protégés.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Santiago](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38077

Rubrique : Institutions sociales et médico sociales

Ministère interrogé : [Enfance et familles](#)

Ministère attributaire : [Enfance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 avril 2021](#), page 3205

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)